

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET AGRICOLE MAROCAINE

S.A., 2 août 1922, p. 99 ans, modifiée par A.G.E.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET AGRICOLE MAROCAINE
S.A. chérifienne au capital de 1 MF
Siège social : Casablanca, bd Circulaire
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 728)

Conseil d'administration

composé de 6 à 12 membres français, nommés p. 6 ans, propr. de 40 act.

THOMASSET (Joseph), 6, r. Goethe, Paris ; pdt ;
GOULLIOUD (Henri), av. du Gén.-d'Amade prolongée, Casablanca ; adm. délégué ;
CHOMEL (Marc), r. des Doukkala, Marrakech ;
FOURNET (Léon), à Jassans (Ain) ;
MENO (Maximilien de), château de Jeu, Écueillé (Indre) ;
THOMASSET (Pierre), château de Montcarra, Saint-Chef (Isère).

Commissaire aux comptes

LAMY (Laurent), bd de la Gare, Casablanca.

Objet. — 1° Location, achat de terrains de culture et d'élevage et constitution de domaines agricoles ; 2° Mise en valeur et expl. de domaines agricoles ; 3° Ttes ops sur produits agricoles ; 4° Vente, construction et gérance des immeubles urbains de la soc. ; 5° Réalisation des stocks de la soc. ; 6° Apport à des tiers ou à tte autre soc. constituée ou à constituer de tt ou partie de l'actif.

Capital social. — 1 MF en 2.000 act. de 500 fr.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 8 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 15 % au conseil, 85 % aux act.
